

# L'exploitation touristique de la faune terrestre en Tunisie

La régression du gibier et des bêtes sauvages en général est la rançon de la civilisation. La Tunisie n'a pas échappé à cette loi générale. La mise en valeur du pays, l'accroissement de la population, le progrès de la technique ont exterminé à jamais les grands fauves et raréfié sévèrement grand et petit gibier. Certaines mesures de protection ont déjà été prises en faveur de quelques espèces particulièrement touchées. L'ère des tableaux pléthoriques est révolue et il faut songer déjà à envisager d'autres mesures plus radicales si l'on veut préserver de la disparition totale les espèces les plus intéressantes. Tous les pays traversent tôt ou tard la même crise et rares sont ceux qui n'ont pas été contraints de créer de vastes réserves, où sont maintenues les conditions de milieu propres à la conservation de la faune naturelle.

La Tunisie en est arrivée à cette phase de son évolution. Aussi, avant de trancher la question de savoir si les ressources cynégétiques y sont suffisantes pour être exploitées par le tourisme, convient-il de faire le point de la situation actuelle de la faune.

Un inventaire de base, aussi complet et documenté que possible nous a été laissé en 1924 par Lavauden. Nous y renvoyons le lecteur, qui désirerait y puiser une documentation générale. Nous nous contenterons de mentionner ici les espèces qui nous paraissent les plus intéressantes pour répondre à la question qui vient d'être posée.

Pour la commodité de l'exposé nous distinguerons les fêtes fauves, le gibier sédentaire et le gibier de passage.

## A) BETES FAUVES

Si le lion et la panthère ont définitivement disparu de la Régence, le lynx, les chacals, les genettes, les renards et les mangoustes manifestent encore trop fréquemment leur présence pour mériter d'être qualifiés d'indésirables. Mais nous ne pensons pas que leur recherche passionne le chasseur. Aussi nous ne nous y arrêtons pas.

L'hyène rayée mérite cependant une mention spéciale, non pas que sa chasse soit captivante, mais simplement curieuse. La légende rapporte qu'il suffirait pour la capturer vivante de s'introduire dans son terrier après s'être débarrassé de ses vêtements. A la faveur de l'obscurité elle serait ainsi facile à maîtriser. Encore faut-il connaître la formule magique qui permet de la dompter.

Le porc-épic, encore fréquent dans les montagnes du Nord et du Centre, peut être capturé au terrier par les chasseurs qui connaissent ses habitudes.

## B) GIBIER SEDENTAIRE

Nous ne mentionnerons que pour mémoire : le cerf de Barbarie et le mouflon à manchettes, dont la chasse est interdite, en raison de leur inquiétante diminution.

Signalons toutefois qu'au Maroc, les mesures de protection prises en faveur du mouflon pendant plusieurs années ont provoqué une multiplication de ce magnifique animal, au point de le rendre nuisible dans certaines régions. Depuis 1947, il est permis de le chasser dans les mêmes conditions que le gibier ordinaire.

Les mêmes mesures prises en Tunisie aboutiraient sans nul doute au même résultat au bout de quelques années.

*Les gazelles* — bien qu'en voie de régression également, offrent néanmoins des ressources moins limitées.

On distingue en Tunisie trois sortes de gazelles :

1°) *La gazelle ordinaire ou Dorcas* (Arabe : Rhzel), dite encore gazelle de plaine, est la plus commune, bien qu'elle se raréfie à une cadence accélérée. On ne la rencontre plus guère actuellement que dans la plaine du Segui au Sud de la chaîne du Djebel Bou Hedma.

Elle se chasse ordinairement au rabat. Les gazelles une fois découvertes, le chasseur se poste, couché à terre, et attend patiemment que les rabatteurs à pied ou à cheval ramènent le troupeau à sa portée.

2°) *La gazelle blanche* — ou gazelle des sables (Arabe : Rim), habite les grandes dunes au Sud des chotts. Elle se chasse à l'approche. Sa poursuite n'est pas des plus aisées, et ne saurait tenter que le chasseur sportif, que la marche dans les sables ne rebute pas. Il est vrai qu'aujourd'hui, les voitures tout terrain sont d'un précieux secours pour accéder au lieu de chasse et facilitent largement la recherche du troupeau. Il va sans dire que le vrai sportmann abandonne la voiture après la découverte et poursuit la chasse à pied.

3°) *La gazelle de montagne* — (Arabe : Edem), improprement appelée antilope, est la plus grande des trois espèces. Elle fréquente les montagnes du Centre et on la rencontre encore assez fréquemment au Djebel Chambi. On la trouvait encore, il y a quelques années, au

Djebel Bou Kornine et il n'est pas certain qu'elle en ait complètement disparu.

Elle vit par petits troupeaux de quelques individus. Elle peut être chassée à l'approche.

*L'antilope Addax*, ou grande antilope, est aujourd'hui confinée dans les grandes dunes de l'Extrême-Sud. On la trouvait encore en 1880 autour des oasis du Djérid et du Nefzaoua. Son recul vers le Sud est donc relativement récent.

Cette grande antilope, pourvue de grandes cornes spiralées, possède une adaptation curieuse à la vie saharienne, lui permettant de ne jamais s'approcher des points d'eau en été.

L'addax peut se chasser à l'approche avec une facilité relative, sous réserve des précautions d'usage. Il vit en troupeaux relativement peu nombreux et fréquente de préférence les bas-fonds séparant les dunes, ce qui facilite sa chasse.

En l'état actuel de la législation, la chasse des gazelles et des antilopes est, ainsi que celle des mouflons et du cerf de Barbarie, interdite en tout temps. Toutefois il peut être délivré des licences exceptionnelles sur les terres domaniales et collectives.

*Le sanglier* — est le seul gros gibier dont la chasse est autorisée. Il est encore relativement abondant dans les forêts du Nord de la Tunisie et se trouve encore, quoique plus rare, dans les massifs du Centre. Dans le Cap Bon, il n'existe plus guère que dans le massif du Djebel Korbous.

Le sanglier se chasse normalement en battues, mais à côté de cette chasse régulière, il fut l'objet, surtout depuis la dernière guerre d'un braconnage important et lucratif, consistant à le chasser de nuit à l'affût. Il en est résulté une dépopulation importante des massifs, au point que l'administration s'est vue obligée de recourir à l'interdiction de la vente de ce gibier, pour permettre la reconstitution du troupeau.

Cette mesure commence déjà à porter ses fruits.

*Le lièvre et la perdrix Gambra* constituent la base même de chasse en Tunisie. Leur chasse est trop commune et leur abondance insuffisante pour attirer le tourisme.

### C) GIBIER DE PASSAGE

*La caille* arrive au printemps en Tunisie, où elle passe la belle saison. Sa raréfaction générale a incité le Conseil International de la Chasse à demander aux gouvernements intéressés d'interdire la chasse à la caille au printemps. La Tunisie observe cette mesure.

Toutefois, la chasse à la caille au moyen de l'épervier reste autorisée dans le Nord du Cap Bon, où elle résulte de traditions anciennes. Cette chasse à l'épervier ne manque pas d'originalité, mais ne saurait intéresser que quelques spécialistes de la fauconnerie.



Faucon du Cap-Bon

(Photo J. L. COMBES)

La grive ordinaire fait l'objet en Tunisie d'une chasse spéciale à l'époque des grands passages dans les olivettes. Elle permet de réaliser des tableaux exceptionnellement fructueux, susceptibles d'attirer d France et de l'Étranger certains chasseurs passionnés de ce tir.

La bécasse arrive en Tunisie en novembre-décembre. Elle séjourne dans les forêts du Nord jusqu'en février. Son abondance est variable avec les années et les chasses sont plus ou moins fructueuses. Il n'empêche que c'est un gibier de choix,

recherché par les vrais chasseurs.

Parmi les oiseaux de marais, signalons en passant les bécassines et les râles, très abondants notamment dans le marais de l'Ischkeul, où il est possible de faire des tableaux impressionnants.

Les canards enfin abondent en hiver aux abords des lacs, où lorsque le passage est favorable, il est possible de faire d'honorables tableaux. L'Ischkeul, la gara Sedjenane et le lac Kelbia sont les lieux de prédilection pour ce genre de chasse.

\* \* \*

Que peut-on conclure de ce bref aperçu de la situation de la faune cynégétique en Tunisie ? Quel parti peut-on en tirer ?

D'abord, parmi les espèces mentionnées, quelles sont celles qui peuvent attirer le tourisme cynégétique ? Quelles sont celles qui présentent des ressources suffisantes pour être exploitées dans ce but ?

La gazelle des sables et la grande antilope sont certainement celles qui, dans l'immédiat, pourraient être chassées sans grand danger de disparition sous réserve d'un certain nombre de précautions. Le régime des licences exceptionnelles doit bien entendu rester la règle. Elles ne seraient accordées que sous certaines garanties et le nombre de pièces autorisées serait strictement limité. Cette chasse éminemment sportive peut attirer quelques touristes, pour peu que la propagande soit bien faite et qu'un minimum d'organisation soit prévu tant pour le gîte des chasseurs que pour le recrutement des guides.

La chasse à la gazelle de plaine, plus facile, attirerait sans doute un plus grand nombre de chasseurs. Mais sa raréfaction incite à la prudence et nous considérons qu'avant de l'envisager, il est indispensable de prendre des mesures de protection efficaces et notamment de créer au moins une réserve sévèrement gardée. La rentabilité de l'opération pourrait être assurée dans une certaine mesure par le prix élevé des licences.

Enfin, la chasse à la grive, dont la réputation est déjà faite en France et en Italie, est de nature à attirer en Tunisie un certain nombre de chasseurs passionnés de ce sport. Il suffirait pour exploiter cette ressource d'organiser un concours annuel ouvert aux diverses fédérations de chasse.

Nous voyons finalement que bien que les ressources cynégétiques de la Tunisie soient limitées, elles peuvent malgré tout, sous réserve de certaines précautions, faire l'objet d'une exploitation touristique non négligeable pour l'économie du pays. Encore faut-il pour cela que les chasseurs s'organisent et assurent, avec l'appui du Gouvernement, une saine propagande en France et à l'étranger. La représentation des chasseurs aux congrès internationaux et l'organisation de manifestations cynégétiques semblent les meilleurs moyens d'y parvenir.

G. LACOURLY.